

BIO-UV GROUP SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "3.3 - Changement comptable - Changement de réglementation" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables « Ecart d'acquisition »

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 31 175 670 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » et 4.1.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille et Saint-Jean-de-Vedas, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AAM Méditerranée

Frank Vanhal

 *Jean Paul Lacombe*

Frank Vanhal

Jean-Paul Lacombe

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2025



Table des matières

1	Etats financiers consolidés	5
1.1	Bilan consolidé	5
1.2	Compte de résultat consolidé	6
2	Principes et modalités de consolidation	7
2.1	Préambule	7
2.2	Référentiel comptable	7
2.3	Modalités de consolidation	7
2.3.1	Méthodes de consolidation	7
2.3.2	Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition	8
2.3.2.1	Principes	8
2.3.2.2	Méthode de conversion utilisée	9
a.	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers	9
b.	Transactions et soldes	9
c.	Conversion des comptes des filiales en devises	9
2.4	Méthodes et règles d'évaluation	9
2.4.1	Immobilisations	9
2.4.1.1	Modes et méthodes d'évaluation appliqués	10
2.4.1.1.1	<i>Immobilisations incorporelles</i>	10
2.4.1.1.2	<i>Immobilisations corporelles</i>	10
2.4.1.1.3	<i>Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail</i>	10
2.4.1.2	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements	11
2.4.2	Stocks	11
2.4.2.1	Evaluation des stocks	11
2.4.2.2	Dépréciation des stocks	11
2.4.3	Créances	12
2.4.3.1	Evaluation des créances	12
2.4.3.2	Dépréciation des créances	12
2.4.4	Valeurs mobilières de placement	12
2.4.5	Subventions d'investissement	12
2.4.6	Provision pour engagement de départ à la retraite	12
2.4.7	Impôts différés	13
2.4.8	Crédit d'impôt recherche	13
2.4.9	Charges et produits exceptionnels	14
2.4.10	Trésorerie	14

2.4.11	Opérations en devises étrangères	14
2.4.12	Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité	14
2.5	Informations diverses	14
2.5.1	Résultat par action	14
2.5.1.1	Résultat par action	14
2.5.1.2	Résultat dilué par action	15
2.5.2	Honoraires des commissaires aux comptes	15
2.5.3	Tableau de flux de trésorerie	15
2.5.4	Montant des rémunérations	16
2.6	Faits marquants	16
3	Périmètre de consolidation	18
3.1	Périmètre de consolidation	18
3.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt	19
3.3	Changement comptable – Changement de réglementation	19
4	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat	20
4.1	Bilan consolidé	20
4.1.1	Actif immobilisé	20
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition	22
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles	23
4.1.1.3	Immobilisations corporelles	23
4.1.1.4	Immobilisations financières	23
4.1.2	Autres postes d'actif	23
4.1.2.1	Stocks	23
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation	24
4.1.2.3	Impôts différés	24
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités	24
4.1.2.5	Comptes de régularisation	25
4.1.2.6	Etat des créances à la clôture de l'exercice	25
4.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires	25
4.1.4	Autres postes du passif	26
4.1.4.1	Provisions pour risques et charges	26
4.1.4.2	Emprunts et dettes assimilées	26
4.1.4.3	Fournisseurs et autres dettes	27
4.2	Postes du compte de résultat consolidé	28
4.2.1	Produits d'exploitation	28
4.2.2	Charges d'exploitation	29

4.2.3	Résultat financier	30
4.2.4	Résultat exceptionnel	31
4.2.5	Impôt sur le résultat	31
5	Autres informations	32
5.1	Information sectorielle	32
5.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité	32
5.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :	34
	Ventilation du chiffre d'affaires :	34
5.2	Engagements hors bilan	34
5.2.1	Engagements hors bilan reçus	34
5.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	34
5.2.3	Engagements hors bilan accordés	35
5.3	Evènements postérieurs à la clôture	35

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2025 présentent un total Actif - Passif de 69 209 847 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 836 337 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Passif en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	35 888 925	36 780 282	Capital	14 154 679	10 346 993
Dont écarts d'acquisition positifs	31 175 670	31 175 670	Primes	20 175 663	16 266 836
Immobilisations corporelles	5 298 545	5 312 373	Réserves consolidées et résultat groupe	7 171 494	6 446 951
Immobilisations financières	344 570	316 397	Autres	- 971 580	- 374 156
Titres mis en équivalence			Capitaux propres - Part du groupe	40 530 256	32 686 624
Actif immobilisé	41 532 040	42 409 052	Intérêts minoritaires		
Stocks et en-cours	10 128 920	11 498 627			
Créances clients et comptes rattachés	2 654 857	3 220 295	Provisions pour risques et charges	653 049	510 573
Autres créances et compte de régularisation	4 716 752	5 084 611	Emprunts et dettes financières	20 229 537	23 992 288
Valeurs mobilières de placement	1 500 400	396	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 390 262	4 205 134
Disponibilités	8 676 878	3 874 288	Autres dettes et comptes de régularisation	4 406 743	4 692 650
Actif circulant	27 677 807	23 678 217	Dettes	28 026 542	32 890 072
Total Actif	69 209 847	66 087 269	Total Passif	69 209 847	66 087 269

1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires	35 911 049	39 580 101
Autres Produits d'exploitation	1 520 356	-335 145
Achats consommés	12 940 687	14 595 279
Charges de personnel	9 609 443	9 428 437
Autres charges d'exploitation	9 835 330	9 315 954
Impôts et taxes	368 806	70 531
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 124 725	3 703 110
Charges d'exploitation	35 878 991	37 113 311
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	1 552 414	2 131 645
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	1 552 414	2 131 645
Charges et produits financiers	-649 865	-967 694
Charges et produits exceptionnels	-848	-1 071 664
Impôts sur les résultats	65 365	60 926
Résultat net des entités intégrées	836 336	31 361
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	836 336	31 361
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	836 336	31 361
Résultat par action	0,060	0,003
Résultat dilué par action	0,063	0,010

2 Principes et modalités de consolidation

2.1 Préambule

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales modifiés par le règlement ANC 2024-05 homologué le 24 décembre 2024. De plus, le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1er janvier 2025 (voir – §3.3).

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont traités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

2.3 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes et l'indépendance des exercices.

2.3.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur, ce qui implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses par la direction. Ces estimations concernent notamment l'évaluation des actifs et des passifs, la détermination des provisions, l'appréciation des tests de dépréciation, ainsi que la reconnaissance des produits et des charges. Les hypothèses retenues sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Les estimations sont révisées de manière continue et les ajustements éventuels sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont identifiés.

2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition

2.3.2.1 Principes

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2025.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

Les critères justifiant de l'absence d'amortissement sont :

- Les cycles de vie des produits résultant de l'actif et les informations publiques concernant l'estimation de la durée d'utilisation d'actifs similaires qui sont utilisés de façon similaire.
- La stabilité du secteur d'activité dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande portant sur les produits ou les services résultant de l'actif.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction, après application d'un taux d'actualisation de 9,5 % pour BIO-UV GROUP, 9,0 % pour CORELEC et 10,3 % pour TRIOGEN, et d'un taux de croissance long terme de 2,0 % pour l'ensemble de ces 3 UGT.

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Une analyse de sensibilité a été conduite sur les hypothèses clés. Pour l'UGT BIO-UV GROUP, ni une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation, ni une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient à remettre en cause la valeur comptable des actifs testés.

Pour les UGT TRIOGEN et CORELEC, dont les valeurs recouvrables présentent une marge plus limitée par rapport aux valeurs comptables, les simulations suivantes ont été effectuées à titre d'information :

- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une minoration de la valeur comptable de 877 milliers d'euros pour TRIOGEN et de 2 620 milliers d'euros pour CORELEC ;
- une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une minoration de la valeur comptable de 463 milliers d'euros pour TRIOGEN et de 1 710 milliers d'euros pour CORELEC.

Ces simulations correspondent à des scénarios de stress et ne constituent pas des projections de dépréciation. Les budgets approuvés par la direction ne retiennent pas ces hypothèses. Si le WACC de marché observable de BIO-UV GROUP en tant que société cotée sur Euronext Growth avait été retenu (6,1% courant 2025 selon les données Bloomberg) pour ces simulations de sensibilité, les résultats auraient été plus favorables, avec la persistance d'une marge par rapport à la valeur comptable pour les trois UGT.

2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres. Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1 Immobilisations

2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 Stocks

2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 Créances

2.4.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement. La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.6 Provision pour engagement de départ à la retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.96 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.7 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.8 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.9 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que dans ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du groupe. Il en résulte que certains événements, initialement considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes individuels, peuvent ne pas être considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes consolidés. Ainsi, cette analyse peut conduire à une classification différente desdits produits et charges dans les comptes consolidés par rapport à celle retenue dans les comptes individuels.

2.4.10 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le PCG, les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.12 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 Informations diverses

2.5.1 Résultat par action

2.5.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 836 337 € et d'un nombre de titres de 13 911 410, il ressort un résultat par actions de 0.06 € au 31 décembre 2025.

2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2025

Le résultat au 31 décembre 2025 dilué par action s'établit à 0.063 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2024

Le résultat au 31 décembre 2024 dilué par action s'établit à 0.01 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 des sociétés intégrées s'élèvent à 67 milliers d'euros pour PricewaterhouseCoopers Audit et 59 milliers d'euros pour le cabinet AAM Méditerranée.

2.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net consolidé	836 337	31 361
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 786 628	3 309 328
Variation des impôts différés	77 574	146 969
Plus-values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 700 539	3 487 658
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	928 994	3 413 120
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 629 533	6 900 778
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 638 050	- 1 938 202
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	32 793	64 953
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 605 257	- 1 873 249
Rachat et revente d'actions propres	- 581 424	296 564
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	7 716 513	
Emissions d'emprunts	1 622 394	3 150 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 5 384 299	- 7 181 128
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 373 184	- 3 734 564
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	6 303 443	1 393 760
Trésorerie d'ouverture (B)	3 872 355	2 478 595
Trésorerie de clôture (C)	10 175 795	3 872 355
Incidence des variations de cours des devises	-94 017	100 795

2.5.4 Montant des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 40 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 31 décembre 2025 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 360 k€ contre 364 k€ au 31 décembre 2024.

2.6 Faits marquants

Augmentation de capital réalisé le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

Fin du litige avec la société Socome

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui était pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1er décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur de :

- 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIOUV a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

Un jugement en date du 21 mai 2025 par le Tribunal de Commerce de Montpellier, confirme la responsabilité telle que décrite par le rapport de l'expert et condamne in solidum les sociétés SOCOME, MAAF ASSURANCES, WISECONSULT et GAN ASSURANCES. Aucune des parties n'a fait appel, ce litige se solde pour BIOUV par un produit net d'un montant de 324 k€, qui a été comptabilisé dans les comptes 2025.

Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 juin 2025 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,
- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (15 €).

Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 13 juin 2025 a permis de nommer un nouvel administrateur, la société de gestion NEXTSTAGE AM.

Le Conseil d'administration était ainsi composé d'un censeur et de 8 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Le 18 octobre 2026, Simon Marshall, qui était directeur général adjoint de Bio-Uv groupe en charge du développement international et des opérations de fusion & acquisition a quitté notre groupe, pour rejoindre le Groupe Daro-Intellego. Il a ainsi cessé de siéger en qualité d'administrateur.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé d'1 censeur et de 7 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Evolution de la gouvernance interne

Avec le départ de Simon Marshall, le PDG a repris la direction commerciale et marketing, et Jean Philippe Picard de Muller la direction générale adjointe lors du CA du 20 novembre 2025.

Enfin, la direction des Finances et fonctions support est pilotée par Pierric Bryon, qui a remplacé Sebastien Marin Lafleche.

A ce jour, ce comité de direction est composé de 5 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Laurent Emmanuel MIGEON
- Directeur des Finances et fonctions support : Pierric BRYON
- Directeur de la division Services et DG Adjoint : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

Déménagement de Corelec :

Pour mieux répondre aux exigences de nos clients, et sous l'injonction du propriétaire de l'ancien site, les équipes ont intégré en Novembre 2025, leur nouveau site à quelques kilomètres du site historique. Corelec reste locataire, dans un site industriel neuf de superficie légèrement supérieure à 1300 m2.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2025 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2024 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

3.3 Changement comptable – Changement de réglementation

Le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

- La redéfinition du résultat exceptionnel (PCG art. 513-5), en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01.
- La suppression de la technique des transferts de charges.
- Le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement, la société ayant anticipé son application comme cela est possible. Les incidences du nouveau règlement sont les suivantes :

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 7 k€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 6 k€.

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 16 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Autres charges d'exploitation » pour 2 K€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits

d'exploitation», dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 136 k€ (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant est lié à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale et des avantages en nature et à la perception d'indemnité d'assurance.

Au 31 décembre 2025, les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 68 k€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités.

Impact de la présentation de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt

Ce changement de réglementation n'a pas d'impact sur les comptes 2025.

4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2024	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2025
Ecart d'acquisition positif (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	19 903 019	418 879	559 695			20 881 593
Concessions, brevets et droits similaires	361 689	9 377		19 715		351 351
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	217 317					217 317
Immobilisations incorporelles en cours	1 015 993	553 718	-	559 278		1 010 433
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 673 688	981 974	417	19 715	-	53 636 364
Terrains	411 251	2 685				413 936
Constructions	5 532 556	10 482		18 282		5 524 756
Installations techniques, matériel, outillage	1 879 298	306 253	150 141			2 335 692
Autres immobilisations corporelles	1 465 045	111 587				1 576 632
Immobilisations en cours	17 882	33 266				51 148
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 306 032	464 273	150 141	18 282	-	9 902 164
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969					5 735 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	-	3 000		578		2 422
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	316 235	38 250		12 500		341 985
Créances rattachées à des participations				-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	316 397	41 250	-	13 078	-	344 569
TOTAL GENERAL	62 296 117	1 487 497	150 558	51 075	-	63 883 097

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2024	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périètre	31/12/2025
Frais d'établissement					
Ecarts d'acquisition					
Frais de recherche et développement	15 483 618		1 836 442		17 320 060
Concessions, brevets et droits similaires	301 454		3 100		304 554
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	108 335		14 488		122 823
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 893 407	-	1 854 030	-	17 747 437
Terrains	33 060		7 782		40 842
Constructions	1 905 445		203 679		2 109 124
Installations techniques, matériel, outillage	1 170 833		227 940		1 398 773
Autres immobilisations corporelles	884 322		170 559		1 054 881
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 993 660	-	609 960	-	4 603 620
Dont crédit-bail et assimilés	1 892 075		196 232		2 088 307
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	19 887 067	-	2 463 990	-	22 351 057

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2025	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670
Frais de recherche et développement	20 881 593	17 320 060	3 561 533	19 903 020	15 483 618	4 419 402
Concessions, brevets, droits similaires	351 351	304 554	46 797	361 689	301 454	60 235
Autres immobilisations incorporelles	217 317	122 823	94 494	217 317	108 335	108 982
Immobilisations incorporelles en cours	1 010 431		1 010 431	1 015 993		1 015 993
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	413 936	40 842	373 094	411 251	33 060	378 191
Constructions	5 524 758	2 109 124	3 415 634	5 532 557	1 905 445	3 627 112
Installations techniques, matériel, outillage	2 335 692	1 398 773	936 919	1 879 299	1 170 833	708 466
Autres immobilisations corporelles	1 576 632	1 054 882	521 750	1 465 045	884 323	580 722
Immobilisations en cours	51 148		51 148	17 882		17 882
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969	2 088 307	3 647 662	5 735 969	1 892 075	3 843 894
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts	2 422		2 422			-
Autres immobilisations financières	341 986		341 986	316 236		316 236
Total	63 883 098	22 351 058	41 532 040	62 296 121	19 887 068	42 409 053

4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf note 2.3.2.1)

4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations brutes proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés ou capitalisés sur la période.

4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 et en 2023 pour la construction des locaux de Bio-UV. Les contrats ont débutés en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans et le 1 octobre 2023 pour une durée de 8 ans.

4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.2 Autres postes d'actif

4.1.2.1 Stocks

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	7 452 633	80 585	7 372 048	8 491 833	80 398	8 411 435
En-cours de production de biens	882 501		882 501	318 300		318 300
En-cours de production de services	-					
Produits intermédiaires et finis	2 651 954	777 583	1 874 371	3 260 029	629 544	2 630 485
Marchandises				138 407		138 407
Total	10 987 088	858 168	10 128 920	12 208 569	709 942	11 498 627

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent principalement les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2025 se décomposent de la façon suivante :

- Stock à rotation lente > 4 ans : 358 K€.
- Stock relatif à l'activité traitement des surfaces : 455 K€.
- Autres pour 45 K€.

4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

Créances en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	2 654 857	3 220 295
Créances fiscales et sociales	2 616 971	2 680 302
Autres créances	42 556	244 979
Avances et acomptes versés sur commandes	280 140	283 717
Actifs d'impôts différés	1 094 543	1 172 117
Charges constatées d'avance	681 387	699 173
Ecart de conversion actif	1 153	4 324
Total	7 371 607	8 304 907

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 31 décembre 2025.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 238 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 372 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 6 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 450 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 182 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 48 milliers d'euros.

4.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Activation des déficits reportables	1 637 046	1 637 046
IDA sur indemnité de départ à la retraite	68 856	60 308
IDA sur frais acquisition TRIOGEN et Corelec	24 270	52 941
Autres IDP	- 640 860	- 583 700
Autres IDA	5 231	5 522
Total	1 094 543	1 172 117

4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	1 500 400	396
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	233 839	446 611
Disponibilités et compte de dépôt à terme	8 443 039	3 427 677
Total	10 177 278	3 874 684

4.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance et aux écarts de conversion.

4.1.2.6 Etat des créances à la clôture de l'exercice

Créances en EUR	31/12/2025	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	344 570	-	344 570
Avances et acomptes versés sur commandes	280 140	280 140	
Créances clients et comptes rattachés	2 654 857	2 654 857	
Actifs d'impôts différés	1 094 543		1 094 543
Autres créances	2 659 527	2 659 527	
Charges constatées d'avance	681 387	681 387	
Total	7 715 024	6 275 911	1 439 113

Créances en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	316 398	-	316 398
Avances et acomptes versés sur commandes	283 717	283 717	
Créances clients et comptes rattachés	3 220 295	3 220 295	
Actifs d'impôts différés	1 172 117		1 172 117
Autres créances	2 925 281	2 925 281	
Charges constatées d'avance	699 173	699 173	
Total	8 616 981	7 128 466	1 488 515

4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 2023	10 346 993	16 266 833	6 189 935	124 891	-749 387	40 312	32 219 577	
Résultat N				31 361			31 361	
Affectation résultat			124 891	-124 891				
Titres en autocontrôle					296 564		296 564	
Variation des écarts de conversion			100 767				100 767	
Dividendes								
Autres variations								
Subventions investissements						38 355	38 355	
Capitaux propres 31 12 2024	10 346 993	16 266 833	6 415 593	31 361	-452 823	78 667	32 686 624	
Résultat N				836 337			836 337	
Affectation résultat			31 361	-31 361				
Titres en autocontrôle					-581 424		-581 424	
Variation des écarts de conversion			-94 017				-94 017	
Opérations sur capital	3 807 686	3 908 827					7 716 513	
Autres variations			-17 777				-17 777	
Subvention investissement						-16 000	-16 000	
Capitaux propres 31 12 2025	14 154 679	20 175 660	6 335 160	836 337	-1 034 247	62 667	40 530 256	

Le capital de la Société s'élève à 14 154 679 €. Il est constitué de 14 154 679 actions de 1 €. Au 31/12/2025, le nombre d'actions auto-détenues est de 566 421 actions pour une valorisation dans les comptes de 918 k€.

4.1.4 Autres postes du passif

4.1.4.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 302 milliers d'euros. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « *Provision pour engagement de départ à la retraite* ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2025
Provision pour indemnité de départ à la retraite	267 799	34 194		50	301 943
Provision pour attribution d'actions gratuites	100 356	59 077	- 46 297		113 136
Provision pour risque de change	4 204	1 032	- 4 204		1 032
Provision pour garantie client	138 214		- 5 276		132 938
Provision pour litiges		104 000			104 000
Total	510 573	198 303	- 55 777	50	653 049

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Provision pour indemnité de départ à la retraite	249 814	17 985			267 799
Provision pour attribution d'actions gratuites		100 356			100 356
Provision pour risque de change	10 069	4 204	- 10 069		4 204
Provision pour garantie client	142 624		- 4 410		138 214
Total	402 507	122 545	- 14 479	-	510 573

4.1.4.2 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunts obligataires convertibles				-
Autres emprunts obligataires	6 375 453		- 264 498	6 110 955
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 459 412	1 618 000	- 4 577 949	11 499 463
Concours bancaires courants	2 329		- 846	1 483
Emprunts en crédit-bail	3 089 826		- 498 431	2 591 395
Emprunts et dettes financières divers	65 268	4 394	- 43 421	26 241
Total	23 992 288	1 622 394	- 5 385 145	20 229 537

Trois emprunts obligataires sont inscrits au bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

EO1 d'un montant nominal de 5 000 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros ;
- Date d'émission : 05/11/2021
- Date de maturité : 05/11/2027
- Taux du coupon trimestriel : 4.50%
- Capital restant dû : 5 000 milliers d'euros

EO2 d'un montant nominal de 1 200 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 1 200 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 14/06/2024
- Date de maturité : 14/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 1 100 milliers d'euros

EO3 d'un montant nominal de 300 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 300 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 05/06/2024
- Date de maturité : 05/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 275 milliers d'euros

Les dettes financières au 31 décembre 2025 d'un montant total de 20 229 537 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2025	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	
Autres emprunts obligataires	6 110 955	286 450	5 824 505	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 499 463	4 260 401	6 921 062	318 000
Concours bancaires courants	1 483	1 483		
Emprunts en crédit-bail	2 591 395	518 299	1 846 377	226 719
Emprunts et dettes financières divers	26 241	26 241		
Total	20 229 537	5 092 874	14 591 944	544 719

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.3 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	418 538	923 461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 146	4 205 134
Dettes fiscales et sociales	3 419 192	3 273 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	558 569	486 008
Ecart de conversion passif	504	- 4 805
Produits constatés d'avance	9 939	13 238

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2025	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	418 538	418 538		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 146	3 389 146		
Dettes fiscales et sociales	3 419 192	3 419 192		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	558 569	558 569		
Ecart de conversion passif	504	504		
Produits constatés d'avance	9 939	9 939		
Total	7 797 004	7 795 888	-	1 116

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 579 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 622 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 2 175 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 42 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 621 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 623 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 925 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 105 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 Postes du compte de résultat consolidé

4.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau via plusieurs technologies (UV, AOP, Ozone, Electrolyse de sel).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires	35 911 049	39 580 101
Production stockée et immobilisée	962 924	-890 785
Subventions d'exploitation	60 781	119 109
Reprises sur provisions et transferts de charges	83 041	423 276
Autres produits	413 610	13 255
Autres Produits d'exploitation	1 520 356	-335 145

Notons que la production immobilisée 2025 s'élève à 790 milliers d'euros (dont 125 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 278 milliers d'euros pour Corelec) contre 943 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (dont 172 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen et de 296 milliers d'euros pour Corelec).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
France	20 030	19 942
Europe Hors France	7 925	9 611
Asie	2 032	2 370
Moyen-Orient	2 032	3 064
Amérique	2 920	3 618
Autre	972	975
Total Chiffre d'affaires	35 911	39 580

4.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Achats et variations de stocks	12 940 687	14 595 279
Autres achats et charges externes	9 835 330	9 315 954
Impôts et taxes	368 806	70 531
Charges de personnel	9 609 443	9 428 437
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 492 760	3 128 556
Dotations aux provisions pour risques et charges	104 000	
Autres provisions et charges d'exploitation	527 965	574 554
Charges d'exploitation	35 878 991	37 113 311

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 1 836 milliers d'euros, contre 2 569 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	44	48
Agents de maîtrise et techniciens	22	24
Employés et ouvriers	83	77
Total :	149	149

4.2.3 Résultat financier

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations	115 591	
Autres intérêts et produits assimilés	4 437	235
Reprises sur provisions	4 204	
Différences positives de change	48 216	61 859
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	172 448	62 094
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 033	187 629
Intérêts et charges assimilées	636 752	630 258
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	123 026	145 217
Différences négatives de change	61 505	66 682
Ecart de conversion	-3	-1
Total charges financières	822 313	1 029 785
Résultat financier	- 649 865	- 967 691

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Transferts de charges		
Quote part du subvention d'investissement		41 645
Produits cession d'éléments d'actifs		7 815
Autres produits		14 399
Total produits exceptionnels	-	63 859
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	848	1 065 573
Autres charges		60 872
Charge exceptionnelle sur climatisation		2 700
Valeur nette comptable des éléments cédés		6 377
Indemnité de clientèle		
Total charges exceptionnels	848	1 135 522
Résultat exceptionnel	-	848 - 1 071 663

L'application du nouveau plan comptable général, modifié par l'ANC 2022-06, explique la diminution des éléments inscrits en résultat exceptionnel.

4.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Impôts courants	- 12 209	- 86 043
Impôts différés	77 574	146 969
Total :	65 365	60 926

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	902 549	65 153	837 396
Résultat exceptionnel	- 848	212	- 1 060
Résultat Net	901 701	65 365	836 336

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat consolidé après impôt	836 337	31 361
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	836 337	31 361
Impôt réel	65 365	60 926
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	901 702	92 287
IMPOT THEORIQUE GROUPE	225 426	23 072
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-160 061	37 854
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-90 350	-136 050
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-90 350	-136 050
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-73 078	175 023
Autres bases	-1 001	-2 141
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	4 368	1 022
Contribution additionnelle à l'IS		
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère		
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	-69 711	173 904
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-160 061	37 854

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 90 350 € correspond au crédit d'impôt recherche 2025. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 136 050 € au 31 décembre 2024.

5 Autres informations

5.1 Information sectorielle

5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

BIO-UV Group est le leader français des systèmes de traitement et de désinfection de l'eau. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des solutions basées sur trois technologies complémentaires : la désinfection par ultraviolet, l'électrolyse de sel et l'ozone combiné aux procédés d'oxydation avancée (AOP). Ces technologies, respectueuses de l'environnement, répondent à des exigences sanitaires, écologiques et économiques croissantes sur des marchés mondiaux représentant plus de 4 milliards de dollars par an.

Le Groupe est organisé en trois divisions : **Produits, Solutions et Prestations de services & marché après-vente**, permettant d'adresser aussi bien des besoins d'équipement standardisé que des projets sur mesure et un accompagnement sur la durée de vie des installations.

Les domaines d'application couverts par BIO-UV Group sont les suivants :

- **Récréatif** : traitement des piscines privées et collectives ;
- **Eaux usées, REUT et eaux municipales et domestiques** : désinfection en sortie de station d'épuration, réutilisation des eaux usées traitées et potabilisation ;
- **Industrie** : traitement des eaux de process et effluents industriels ;
- **Aquaculture** : désinfection des eaux d'élevage pour la production piscicole ;

- **Eaux de ballast** : traitement des eaux embarquées à bord des navires, en conformité avec la réglementation internationale.

L'ensemble de ces marchés est caractérisé par des enjeux environnementaux, sanitaires et réglementaires qui constituent des moteurs structurels de croissance pour le Groupe.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle, afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe, en place depuis la fin du 2nd semestre 2024. L'activité est ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 11,8 M€, qui représentait 33% de l'activité annuelle du Groupe.
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€ soit-33% en 2025, pénalisée par différents facteurs :
 - l'impact de la fin du marché du retrofit dans le maritime depuis septembre 2024 ;
 - la structuration de l'organisation commerciale internationale et des cycles de vente particulièrement longs dans le secteur de l'aquaculture a décalé la concrétisation de projets escomptés en 2025.

Dans ce secteur de l'aquaculture, BIO-UV Group a toutefois franchi une étape stratégique avec la signature, en décembre 2025, d'un contrat majeur avec un acteur mondial de la production de poissons qui porte sur la fourniture de solutions de traitement et de désinfection de l'eau intégrant les technologies du Groupe.

La division Solutions représente 30% de l'activité du Groupe en 2025.

- **La division Prestation de services & marché après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations d'ingénierie, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités du groupe, a vu ses facturations annuelles progresser fortement, de +17% à 13,3 M€. Cette activité tire parti du développement du parc d'équipements installés depuis 25 ans chez BIO-UV et Corelec, et plus de 35 ans pour Triogen. Porté par la nette hausse de ces prestations de service et marché après-vente, source de revenus plus récurrents et à plus forte marge, BIO-UV Group s'attend à une amélioration de son taux de marge brute sur l'exercice 2025.

5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		31/12/2025 12 mois		31/12/2024 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	28 365	79%	30 073	76%
Chiffre d'affaires	activité maritime	7 546	21%	9 507	24%
Chiffre d'affaires	Total	35 911	100%	39 580	100%

Divisions	31/12/2025 12 mois	
	en KEUR	en %
Solutions	10 800	30,07%
Produits	11 800	32,86%
After Market	13 311	37,07%
Total	35 911	100,00%

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 831 110 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2025.

5.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 31/12/2025

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 34 064 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 300 000 €

- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 45 819 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Caution et garantie de marché : 275 889 €

- Engagements donnés auprès de la banque postale :
 - Garantie de l'état PGE : 706 419 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 Evènements postérieurs à la clôture

La Société avait émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€. Le principal emprunt a été remboursé le 31 mars 2026, pour un peu plus de 852 K€.

L'exercice 2026 est marqué par la poursuite du conflit au Moyen-Orient, susceptible d'entraîner des perturbations économiques à l'échelle internationale, notamment en matière d'approvisionnement, de coûts de l'énergie et de stabilité des marchés.

À la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas identifié d'impact significatif direct sur son activité. Toutefois, des effets indirects pourraient se matérialiser, notamment via la volatilité des prix des matières premières, des coûts logistiques ou des délais d'approvisionnement.